

Référence ANDPC : 11962325011

## SEVRAGE TABAGIQUE

Le tabagisme est directement impliqué dans la plupart des affections bucco-dentaires, notamment les problèmes parodontaux et les cancers de la bouche. Ceci confère un rôle central aux chirurgiens-dentistes de soutien en matière de sevrage tabagique vis-à-vis de leurs patients fumeurs. Cependant, malgré leur possibilité de prescription de substituts nicotiniques, ils sont limités par le manque de temps et/ou de formation. Cette formation a pour objectif de développer les compétences des chirurgiens-dentistes pour accompagner leurs patients dans leur sevrage tabagique, et notamment de prescription de substituts nicotiniques, afin qu'ils puissent intégrer cette activité dans leur pratique clinique quotidienne.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation le praticien sera capable de :

- Identifier les conséquences du tabac sur la santé bucco-dentaire et les traitements bucco-dentaires, notamment chirurgicaux et reconsidérer ses représentations concernant la prise en charge du patient fumeur,
- Identifier et mettre en pratique les attitudes, la posture et les moyens de communication qui permette de favoriser le changement chez les patients
- Expliquer à ses patients l'addiction au tabac et les moyens à disposition pour arrêter de fumer
- Prescrire des substituts nicotiniques

### PUBLIC ET PRE REQUIS

Chirurgiens- dentistes  
Pré requis : aucun

### DUREE

1 jour soit 7 heures  
9h00 – 18h00 (pauses et déjeuner inclus)

### EFFECTIF

Nombre de stagiaires minimum : 12  
Nombre de stagiaires maximum : 40

### INDICATEURS DE RESULTATS

Nouvelle formation au catalogue 2023

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- méthode heuristique, interrogative et affirmative et applicative
- Remise de support pédagogique par mail à l'issue de la formation.

### HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles, contactez Mme Samia NAÏT-BELAÏD par mail : [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com) afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

### FORMATEURS

**Dr Elise ARRIVE**  
**Dr Sylvain CATROS**

Docteurs en Chirurgie Dentaire  
Maîtres de Conférences des Universités

### MODALITES D'EVALUATION

**Avant la formation :**

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Recueil des attentes par le formateur

**Pendant la formation :**

Validation des acquis en temps réel par le questionnaire et la contribution des stagiaires

**Après la formation :**

Evaluation des connaissances et auto-positionnement grâce à un module d'évaluation en ligne  
Evaluation de la satisfaction par mail à l'issue de la formation.

## ACCOMPAGNEMENT AU SEVRAGE TABAGIQUE AU CABINET DENTAIRE

### PROGRAMME

#### Première demi-journée :

- Le point sur la santé bucco-dentaire et le tabac (120 mns)
- Favoriser le changement : rôle et attitude du professionnel (90 mns)

#### Deuxième demi-journée :

- Addiction au tabac : qu'est-ce que c'est ? comment la prendre en charge ? (60 mns)
- Cas cliniques/ jeux de rôle (60 mns)
- Mise en pratique au cabinet dentaire : comment s'organiser ? Table ronde (90 mns)

### DATES

- Jeudi 6 juillet 2023, Paris, (8-001)
- Jeudi 7 décembre 2023, Tours, (8-003)
- Jeudi 19 octobre 2023, Nantes, (8-004)
- Jeudi 16 novembre 2023, Montpellier (8-005)

### MODALITES DE VALIDATION

Attestation de fin de formation

### DELAI D'ACCES

Confirmation de votre inscription par mail 72 heures après la réception de votre règlement et de votre bulletin d'inscription.

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir préciser dans quel cadre vous souhaitez réaliser cette formation :

- ☐ Tarif DPC\* : 455 €
- ☐ Auditeur Libre (hors DPC) :
- Tarif Adhérent des Conférences : 350 €
  - Tarif Non Adhérent des Conférences : 390 €

Nom : ..... Prénom : .....  
Mail : ..... N° de tél. : .....  
N° RPPS ou Adeli : .....

Formation **sevrage tabagique** à : ..... Date de la formation : .....

Je joins à ce coupon mon chèque de règlement et j'adresse le tout à : Les Conférences Dentaires – 14, rue Etex – 75018 PARIS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 01 42 28 99 10 ou à [contact@conferences-dentaires.com](mailto:contact@conferences-dentaires.com)

\*100 % pris en charge par l'ANDPC sous réserve que le praticien : dispose du nombre d'heures nécessaire dans son forfait DPC (à consulter sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr)), soit inscrit à la formation auprès des Conférences Dentaires, soit inscrit à la formation auprès de l'ANDPC, suive la formation dans sa globalité. (Chirurgiens-dentistes libéraux conventionnés et/ou salariés de centres de santé conventionnés, exerçant en France, (métropole et DOM)  
Pour les salariés hospitaliers, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme pariteur agréé.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2023

### Programme de formation (DPC et FIF) :

Les étapes du programme se déroulent toutes par mail.

Elles sont obligatoires.

#### 1- Le questionnaire de pré test :

Vous recevez un mail de convocation un mois avant la date de la journée de formation présentielle. Ce mail contient un lien pour vous permettre de remplir en ligne le questionnaire de pré test que vous devez nous retourner, **avant la date limite précisée dans le mail**, en cliquant sur le bouton « envoyer » en fin de questionnaire. Nous vous invitons à imprimer ce questionnaire et à l'apporter le jour de la formation afin d'y inscrire les notes utiles à l'évolution de votre pratique.

#### 2- Journée présentielle :

Les méthodes mobilisées durant cette journée sont les suivantes : diaporamas, méthode heuristique, interrogative et affirmative et applicative.

#### 3- Le questionnaire d'évaluation :

Adressé le jour de la formation ou le lendemain, ce questionnaire permet l'évaluation de la qualité de la formation. Il est obligatoire pour les participants au titre du DPC. Vous accédez au **support pédagogique** à l'issue du questionnaire.

#### 4- Le questionnaire de post test :

Vous recevez **dans les semaines qui suivent la journée de formation présentielle** le questionnaire de post test. Si le questionnaire de pré test et de post test sont identiques, vous accédez aux réponses à l'issue du questionnaire. La comparaison des deux questionnaires vous permet de mettre en évidence votre progression. Le questionnaire de post test doit nous être **retourné avant la date limite précisée dans le mail**. La réception de l'ensemble des questionnaires nous permet de clôturer le dossier et de l'envoyer à l'ANDPC afin d'obtenir le règlement de l'aide à la formation qui vous est versée sur votre compte s'il s'agit de votre première formation pour l'année en cours. Tout retard dans le retour de ce questionnaire pénalise l'ensemble des participants.

**Par ailleurs, un envoi après la date limite entraîne le rejet de votre dossier pour une prise en charge ANDPC.**

#### 5- L'analyse des actions :

Cette étape vous est personnelle. Un document vous permettant l'analyse de vos actions vous est remis en séance ou par mail quelques jours avant la formation pour les classes virtuelles. Ce document est à nous retourner deux mois après la formation.

### Conditions d'annulation :

Toute **absence** et **annulation** à moins de 30 jours avant la journée présentielle entraînera le dépôt du chèque sans remboursement.

**Seul l'envoi de la convocation au plus tard 3 semaines avant la date de la formation, confirme le maintien de la journée.**

L'annulation de la session par Les Conférences Dentaires ne donnera droit à aucun dédommagement.

### Prise en charge DPC 2023 :

**En 2023, l'ANDPC verse une prise en charge pour 2 formations préentielles de 7 heures.**

Vous bénéficiez alors d'une aide à la formation de 315 € qui vous est versée à l'issue du programme (dans les semaines qui suivent la date limite de retour du questionnaire de post test) par virement sur votre compte bancaire.

Les frais pédagogiques sont pris en charge par l'ANDPC (**455 €** pour une formation d'une journée). A l'issue du programme votre chèque de caution de 455 € sera détruit par Les Conférences Dentaires (sauf instruction contraire de votre part) après le virement de la somme sur notre compte, sous réserve que vos droits à formation s'élèvent bien à 455 €.

### Prise en charge FIF-PL 2023 :

La prise en charge par le FIF-PL est de 250 € par journée de formation présentielle et limité à 750 € par an et par professionnel. Elle vous est versée par le FIF-PL une fois que vous avez déposé sur votre espace personnel les documents que nous vous adressons par mail après la journée de formation.

### IMPORTANT

Le nombre d'inscrits étant **limité à 40**, les bulletins d'inscription seront traités dans l'ordre d'arrivée. Afin de valider votre inscription, veuillez joindre un chèque de règlement, à l'ordre des CONFÉRENCES DENTAIRES.

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la veille de la formation.